

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
10 juin 2025

Date d'affichage

Objet
Modification de la délibération 2025-004 approuvant le vote du budget Principal 2025

Délibération 2025-011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS 66110

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 066-216602037-20250620-2025011-DE



Séance du : 20 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le vingt juin à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire.

Présents : Martine MAUGUIN, Romain CAYUELA, Gilberte COLL, Wilhelm HUBER

Absents : Hubert VAN DE WERVE

Absents excusés : Benoit ISSARTEL, Thierry CASASNOVAS,

Ayant donné procuration : Benoit ISSARTEL a donné procuration à Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS a donné procuration à Martine MAUGUIN, Hubert VAN DE WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Monsieur Romain CAYUELA a été nommé secrétaire.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2025-004 APPROUVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Madame le Maire explique que la délibération du 04 avril 2025 portant vote du Budget Principal 2025 comporte deux oublis. Toutefois, elle précise que ces oublis n'ont aucune incidence sur les totaux votés ainsi que les flux transmis à la DGFIP et à la Préfecture qui sont conformes au document comptable de vote du budget présenté lors de la séance du 04 avril 2025.

Ces deux erreurs concernent :

- Le total du Chapitre 65 en Dépenses de Fonctionnement qui est de 37 200.08 € et non 37 200.00 €
- Le chapitre 10 en Recettes d'Investissement avait été mis et se porte à 23 600.00 €

Le restant inscrit dans la délibération du 04 avril 2025 reste correct et demeure inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la prise en compte de ces modifications concernant la délibération 2025-004 portant vote du Budget Principal 2025.

Le Maire,



Martine MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du